

Participation CFTC FAE : Frédérique LUCAS, absence de la CGT, CFDT et CGC

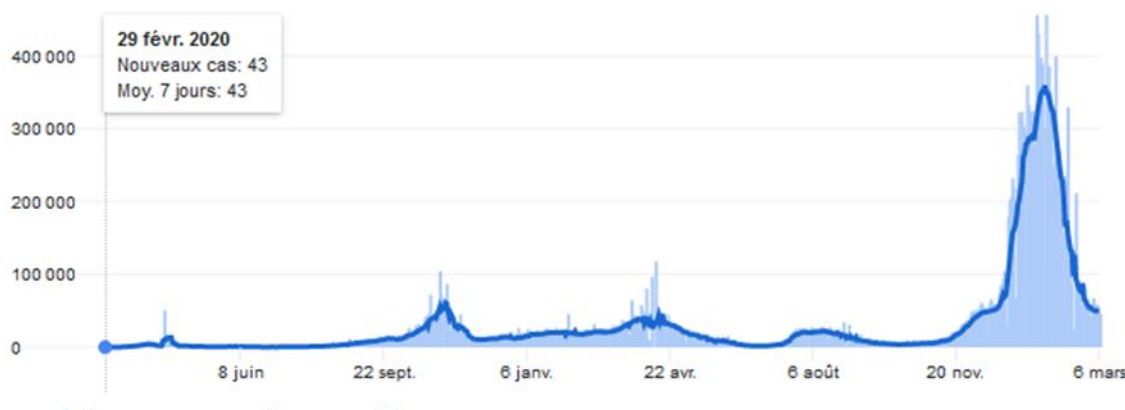
A. de Montchalin a réuni en visioconférence les organisations syndicales pour un temps d'échanges relatif au suivi de la situation sanitaire et des mesures concernant la fonction publique. La réunion a débuté à 11h00 pour s'achever à 12h20.

Introduction de la ministre

Situation épidémiologique

La pandémie dure depuis près de deux ans et pour la première fois, on ne voit apparaître aucun nouveau variant en France comme à l'échelle mondiale. Avec l'évolution négative du nombre de cas, c'est une bonne nouvelle, selon elle, couplée aux 54 M de Français vaccinés qui représentent 94/95% des éligibles.

Janvier et début février 2022 resteront marqués par la vague omicron, qui a essentiellement impactés les non vaccinés mais aussi des agents vaccinés mais moins sévèrement. En mars, la décrue s'observe, en particulier en réanimation. On assiste enfin à la reprogrammation des soins, un quasi retour à la normale pour l'Île de France. Selon elle, le respect des gestes barrières, le port du masque obligatoire ainsi que la mise en télétravail auront permis de traverser cette période.



Un constat toutefois, ce sont les plus précaires de la société qui ne se sont pas faits vaccinés et la ministre annonce que des progrès restent encore à faire en terme de communication. Un autre constat, certains agents publics éprouvent toujours par rapport à ce contexte une lassitude, parfois un sentiment d'isolement voire de fatigue mentale malgré l'amélioration de la situation.

La satisfaction de la ministre sur les échanges

Elle note que grâce à ces rendez-vous réguliers avec les organisations syndicales (tous les mois ; voire tous les 15 jours), un esprit constructif s'est bâti autour de la problématique du COVID ouvrant sur des sujets importants comme le télétravail. Les remontées des OS proches du terrain lui ont permis de ne pas être déconnectée de la réalité.

Une orientation qui se dessine positivement

Depuis fin février, l'obligation du port du masque est levée dans tous les « lieux clos » soumis au passe vaccinal (ciné, théâtre, concert).

A compter du 14 mars, tous les lieux de la fonction publique sont concernés par la levée de l'obligation sauf les établissements de santé (hôpitaux, EHPAD... pour le personnel et le public conformément à la loi du 5 août 2021). La ministre souligne aussi que le port du masque restera obligatoire dans les transports collectifs, conséquence de la promiscuité et de l'impossibilité d'aération.

La ministre rappelle que la levée d'obligation du port du masque n'imposera pas la fin du port de masque pour autant, on a le droit de le porter si on le souhaite.

La FAQ va être réécrite dans ce sens, le plus simplement possible et en s'inspirant de ce qui va être fixé très prochainement par le ministère du travail en concertation avec les OS du privé. En ce qui concerne les personnes vulnérables, rien ne bougera. Le protocole sanitaire pour les mesures d'hygiène notamment sera revu et allégé mais des points seront très certainement maintenus comme la mise à disposition de gel hydroalcoolique qui est utile non seulement pour la lutte contre le COVID mais aussi pour d'autres maladies.

Au sujet des suspensions de mission imposant le passe vaccinal, un employeur ne peut faire le contrôle d'un agent concerné mais qu'à un retour de congé maladie.

Télétravail et organisation du travail dans les services :

Le retour au télétravail de droit commun est la règle depuis le début février. Elle relève qu'il n'y a à ce jour que deux ministères qui ont signé leurs accords : le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et celui des Armées.

Reconnaissance en maladie professionnelle et Covid long

La Fonction publique hospitalière fait le suivi des demandes. Il y aurait eu 15000 dossiers soumis dont près de 5000 reconnus. Certains encore en attente de décision. Un point sera effectivement réalisé en mars, juin, septembre et décembre prochain.

Déclaration de la CFTC FAE en toute fin de réunion :

La CFTC est en attente d'avoir connaissance de la nouvelle FAQ revue avec les assouplissements et souhaite connaître sa date de publication. Bien que l'on constate tous une évolution réelle du déclin de l'épidémie depuis quelques jours, il reste encore près de 2000 cas en réanimation et il faut donc rester prudent. C'est pourquoi les réunions régulières que la DGAFP organise nous semblent indispensables à maintenir, à une fréquence minimale d'une part mois et de préférence en visio si elles sont courtes. Conserver certaines pratiques et certains gestes barrières paraît une évidence mais la fin de l'obligation du port du masque va réjouir bon nombre d'agents, lassés par cette contrainte. Il est toutefois utile de laisser accessibles des stocks de matériel de protection en particulier pour les masques FFP2, pour les demandeurs de l'enseignement (national mais aussi agricole). En marge de cette réunion, il nous semble important d'avoir une communication sur l'avancée des accords télétravail dans la fonction publique et plus particulièrement dans les différents ministères, car nous sommes désormais en période de télétravail de droit commun. A l'issue de ces deux années, concrétiser un baromètre sur le moral des agents publics nous paraît opportun, éventuellement sous forme d'enquête, car la crise a été impactante. Enfin largement évoquée au précédent groupe de travail, nous aimerions savoir si une doctrine sur la 4^{ème} dose vaccinale est imaginée notamment pour bien anticiper la rentrée de septembre.

Réponse de la Ministre à l'intervention CFTC FAE :

La ministre n'a pas encore la date pour la FAQ mais elle sortira dès que possible et surtout sera communiquée par différents canaux car aujourd'hui l'actualité est très focalisée sur l'Ukraine et plus sur des sujets COVID. Concernant l'avancée des accords télétravail, il sera fait un point lors du premier comité de suivi du 18 mars prochain.

Pour les échanges dans ce type de groupe, elle reconnaît que c'est la bonne méthode de travail, afin de faire remonter les problèmes. La fréquence était en plus adaptée aux réunions du conseil de Défense sur la question. Mais elle annonce que c'est le dernier groupe de cette mandature.

Les discussions ont eu lieu sur le projet d'une 4^{ème} dose vaccinale au niveau de la Haute autorité de Santé mais aussi au niveau international ; mais à part quelques cas médicaux précis (immunodépressifs, sorties de cancers...), il n'y a aucune doctrine en vue, surtout si la pandémie devient plus endémique. Elle rappelle la stratégie du gouvernement dans la lutte contre le COVID qui reste fondée sur la protection, la proportionnalité et l'objectivité scientifique.

Autres sujets portés par des OS en déclaration liminaire :

Force ouvrière :

- Revoir les services de la FPH qui pourraient se passer de passe vaccinal (blanchisserie, cuisine)
- Si un suspendu a été contaminé 1 à 2 fois depuis sa suspension, ne peut-on pas revenir sur la décision pour qu'il puisse renforcer les effectifs des hôpitaux ?
- Souhait de voir une reconnaissance des agents de la fonction publique qui ont su traverser cette période difficile.

UNSA :

- Masque FFP2 : utile de maintenir les stocks.
- Jour de carence non appliqué en cas de COVID : mesure à maintenir encore car il y a encore près de 40000 cas encore quotidiennement.
- Important de bien débattre lors de la réunion de mercredi 9 mars sur COVID et éducation nationale

FSU :

- Important de mettre à jour la FAQ
- Faire que le secret médical reste maintenu auprès de l'employeur : n'y a-t-il pas un risque possible d'indiscrétion si le jour de carence reste non appliqué en cas de COVID ?
- Pas d'intervention sur les questions éducation nationale aujourd'hui mais bien mercredi prochain lors de la réunion dédiée.
- Maintenir les bénéfices de certains gestes barrières et surtout de certains matériel (gel, écran de protection, glace de protection si bureau partagé etc...)
- Dialogue social : souhait d'un retour à la normal en présentiel
- Date d'utilisation des tickets restaurants non utilisés : aller au-delà de juin 2022
- Une alerte locale particulière sur la fonction territoriale remontée

Solidaire

- Toujours satisfait de l'accès à la vaccination mais opposé à l'obligation et donc à l'exigence du passe vaccinal.
- Mieux distribuer les masques car des livraisons ne seraient toujours pas faites
- Cas des CDD court (moins de 4 mois)

Fédération Autonome de la Fonction Publique

- Souhait de clore ce type de réunion car un nouveau sujet apparaît
- Salut des agents publics pendant la période
- Fin du cycle politique et un constat le manque de moyen mis sur la table
- La guerre en Ukraine : salut sur l'engagement des militaires et des civils de la fonction publique engagés.

[Synthèse des réponses de la ministre aux OS par rapport à tous les points soulevés et à des points connexes](#)

Une continuité de service assurée

La ministre reconnaît les nombreux efforts des agents publics pendant toute cette période. Elle constate que cela a généré de nouvelles organisations du travail et nécessité un lourd investissement (17 milliards d'euros de 2017 à 2022)

Pas de souplesse pour la FPH

Difficile de lever l'obligation de passe vaccinal pour tout agent travaillant en milieu hospitalier même s'ils ne sont pas en contact direct avec les malades. L'employeur doit avant tout protéger l'ensemble du personnel et les contacts sont nombreux entre professionnels de santé et les autres équipes.

Agenda social dense prochainement

Mais il sera allégé dans 2 semaines en raison de la période de réserve, indispensable par rapport au débat démocratique nécessaire en vue de l'élection présidentielle. Elle entend le souhait de certaines OS de revenir aux

réunions en présentiel mais note aussi que d'autres organisations préfèrent la visio surtout pour une courte durée. Elle ne cherchera pas à mettre en place des réunions hybrides, trop difficiles à animer.

Reconstruction de stocks de masques

C'est prévu de manière stratégique et ils devraient être accessibles en bonne partie pour les demandeurs, mais avec toutefois une baisse de la distribution.

La non obligation de port, le retour à la ventilation des salles vont générer ces prochaines semaines moins de besoin en masques.

Suppression du jour de carence maintenue en cas de covid

Aucune décision n'est prévue pour suspendre cette dérogation valable jusqu'à fin décembre 2022. Elle confirme que le process déclaratif permet de ne pas divulguer à l'employeur que l'arrêt de travail est lié au COVID.

Difficulté à compiler les statistiques de la fonction publique territoriale

Un effort est fait cependant avec la fédération nationale des centres de gestion mais la ministre invite à signaler par le canal des OS tout problème.

Enfants « orphelins » du COVID

La ministre dit que le sujet est étudié.

Conclusion de la ministre

Elle conclut en constatant que la fonction publique a su continuer son activité malgré la pandémie. Désormais, il y a un autre front très grave : la guerre menée par la Russie depuis le 24 février et que tout est mis en place en France pour faire cesser ce terrible conflit. Elle évoque le sommet des chefs d'État et de Gouvernement des États membres de l'Union européenne au château de Versailles les jeudi 10 et vendredi 11 mars 2022 et reconnaît le travail et l'engagement immédiats de ministères (Armées, Intérieur pour l'accueil des réfugiés...).
